

L'AMQ EN ACTION

EXTRAIT DE DEUX LETTRES DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION AU PRÉSIDENT DE L'AMQ, SUITE AUX RÉCLAMATIONS DE L'ASSOCIATION VOTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LÉVIS (cf. Bulletin de l'AMQ, vol. XIX, no 2, pages 69 et 70).

- En date du 19 février, avec une copie conforme à Claude Lapointe, coordonnateur des mathématiques au collégial:

Par votre lettre du 30 janvier 1979, vous avez bien voulu porter à mon attention une demande de "L'Association mathématique du Québec" à l'effet de nommer un représentant permanent des professeurs de mathématiques à la Direction générale de l'enseignement collégial.

Cette demande de votre association me permet de préciser que le ministère de l'Éducation a prévu, depuis la création des CEGEP, un mécanisme de consultation des pédagogues du réseau collégial que l'on nomme "la coordination provinciale des programmes". Dans le "projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP", que je rendais public en octobre dernier, je souligne d'ailleurs les éminents services qu'ont rendus et que rendent encore les comités pédagogiques de la Direction générale de l'enseignement collégial dans l'élaboration et la révision des programmes.

La Direction générale de l'enseignement collégial, au nom du ministre, a la responsabilité d'élaborer, de réviser et d'approuver les programmes de formation du collégial. Pour accomplir cette tâche, elle fait appel aux services de professionnels compétents, responsables d'un certain nombre de programmes et de disciplines. Compte tenu d'un personnel réduit, et qui ne saurait augmenter dans une période de restriction budgétaire, il va de soi qu'il m'est impossible de dégager un représentant permanent des professeurs pour les cent programmes au collégial, fut-ce même pour les mathématiques. Par ailleurs, la Direction générale de l'enseignement collégial fait constamment appel aux services de personnes-ressources, spécialistes de l'enseignement dans ces disciplines ou dans ces programmes. C'est là le véritable rôle des comités pédagogiques de la coordination provinciale des programmes et des disciplines.

Comme vous le savez sans doute, le coordonnateur des mathématiques peut toujours soumettre au Service des programmes de la Direction générale de l'enseignement collégial des propositions jugées pertinentes par les professeurs ou par des personnes du réseau collégial.

En terminant, je tiens à vous assurer que les recommandations que vous ferez pour garantir aux étudiants des programmes et des cours de mathématiques de qualité, seront investies dans les suites que j'entends donner au "projet du gouvernement à l'endroit des CEGEP".

- En date du 28 février:

Par votre lettre du 29 janvier 1979, vous avez bien voulu me faire part du désir de votre Association de voir le ministère de l'Éducation nommer des responsables permanents et qualifiés pour les programmes d'enseignement des mathématiques au niveau primaire et au niveau secondaire. Je vous en remercie très sincèrement.

Au niveau primaire, nous avons cette année un agent de développement pédagogique qui agissait à titre de responsable du programme de mathématique. Il était assisté d'un agent de développement pédagogique. Même si ce responsable n'avait pas le statut de professionnel permanent au ministère de l'Éducation, j'ai tout lieu de croire que vous ne mettez pas en doute sa compétence à cause de ce fait.

Au niveau secondaire, les programmes de mathématique se trouvent présentement sans titulaire suite à la démission de l'agent de développement pédagogique qui en assumait la responsabilité temporairement. J'ai toutefois le plaisir de vous annoncer que la Direction générale du développement pédagogique, grâce à un réaménagement de postes, a mis en marche le processus d'engagement d'un spécialiste en sciences de l'éducation qui agirait désormais de façon permanente comme responsable de ce secteur. Si les choses se déroulent normalement auprès de la Commission de la Fonction publique, ce poste devrait être comblé à votre satisfaction dans quelques mois.

Il est prévu, pour le niveau primaire, qu'un titulaire assumera la responsabilité du programme de mathématique au plus tard à l'automne prochain.

Par ailleurs, l'Association mathématique du Québec dit s'attendre à ce que le ministère de l'Éducation consulte les associations concernées au moment de la nomination des responsables de programmes aux divers niveaux. À ce sujet, je dois rappeler que le recrutement de ces personnes se fait par l'intermédiaire de concours publics selon les règles de la Commission de la Fonction publique. Un comité de sélection, désigné par la Commission de la Fonction publique, reçoit alors tous les candidats et fait à leur sujet les recommandations appropriées à cette même Commission. Le ministère de l'Éducation se doit de tenir compte des résultats des concours publics selon les mécanismes et les règles établis.

- Ces deux dossiers sont à suivre de près.

Le comité exécutif de l'Association poursuit les démarches entreprises.